

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 15 Absents : 14
Suffrages exprimés : 19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

ID : 031-213101181-20181213-D20180802-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

D. 2018/08-02 – Décisions du Maire - Information

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D. 2016/05-03 du 07 juillet 2016,

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris les décisions suivantes par délégation :

DC 2018/07-01 - MP Fournitures – Télécommunications Considérant qu'il convient de trouver un nouveau prestataire pour la fourniture de téléphonie fixe, internet et interconnexion de site, après publicité, mise en concurrence et analyse des offres, le marché public est attribué pour un montant global de 65 856,00 € HT à la société LINKT BU Développement Numérique du Territoire, Tour Administrative MAME 49 boulevard Preuilly - 37000 TOURS. Durée : 2 ans, renouvelable pour 2 ans maximum.

DC 2018/07-02 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – AGAPEI Une convention d'occupation temporaire de deux salles de classe de l'ancienne école maternelle (pièce jointe) est signée à titre gracieux avec l'AGAPEI de Toulouse. La mise à disposition est consentie pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 octobre 2019.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil prend acte de ces décisions.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

